

Val-de-Travers: au fil de l'Areuse

Val-de-Travers est une commune du Jura neuchâtelois, née le 1^{er} janvier 2009 de la fusion des anciennes communes de Boveresse, Buttes Couvet, Fleurier, Les Bayards, Môtiers, Noiraigue, Saint-Sulpice et Travers. Elle compte actuellement 10 664 habitants, soumis à une taxe aux poids pour la prise en charge de leurs déchets incinérables.

La ligne de chemin de fer qui traverse le vallon longe la rivière Areuse. C'est à Fleurier que travaillent les cinq membres de l'exécutif de la commune, employés à plein temps, dont M. Yves Fattou, responsable du dicastère des Infrastructures. Celui-ci inclut la gestion des déchets.

Une organisation simplifiée

En 2008, juste avant la fusion des neuf localités, le syndicat intercommunal des déchets a voté le crédit pour la mise en place de près de deux cents conteneurs enterrés afin de récolter les ordures ménagères, y compris quinze écopoints permettant la collecte du verre, du papier, des emballages de boisson en PET, du fer blanc et de l'aluminium. Une entreprise de transport régionale a été mandatée sur la base d'une procédure de marchés publics pour la collecte des déchets ménagers de l'ensemble des conteneurs semi-enterrés. Les ordures ménagères sont dirigées auprès de l'entreprise Vadec pour être incinérées, alors que les autres déchets sont regroupés à la déchèterie communale située à Saint-Sulpice, entité gérée sous la forme d'un mandat public-privé. L'accès s'y fait par une carte personnalisée qui permet également l'ouverture des conteneurs de collecte des ordures ménagères.

Défi «famille Zéro déchet»

Pour la taxe de base, la commune applique un mode de facturation à l'unité, soit une unité de 105 francs pour un ménage d'une seule personne, 1,8 unité pour deux personnes, 2,4 pour 3, 2,8 pour 4, et 3 unités pour 5 personnes ou plus. Cinquante kilos gratuits d'encombrants sont admis par unité et par année. Ces déchets sont pesés à la déchèterie et facturés, au-delà de la quantité offerte, à 40 centimes le kilo et comptabilisés par l'intermédiaire de la carte. Les ménages sont invités à ramener – ou laisser – les déchets dans les magasins, y compris les cartons et les films plastiques. La commune a aussi proposé en 2018 un «défi zéro déchet» pour aider une vingtaine de familles à changer leurs habitudes et diminuer leur production de déchets



Au centre de Fleurier, l'écopoint permet de récupérer le verre trié, les boîtes de conserve et l'aluminium, le papier et le carton, et aussi de déposer les ordures ménagères taxées aux poids.

sur une période d'un an. Cela a permis de constater que même si une baisse significative n'est pas facile à atteindre, une telle action renforce l'information sur les principes de base comme trier ou composter et de soutenir certaines initiatives: ateliers de sensibilisation, vente en vrac, production locale, etc.

Principe de causalité respecté

La mise en valeur des compétences régionales est importante pour la commune. Ainsi, depuis 2012, les déchets verts provenant de la commune et des particuliers sont traités par méthanisation dans une entreprise locale. La production de biogaz permet notamment d'alimenter un réseau de chauffage à distance et de produire de l'électricité. En hiver, des copeaux de bois de la région sont brûlés dans une chaudière pour compléter la demande en chaleur. Le stockage des cendres en décharge bioactive a évidemment augmenté les coûts d'exploitation. Dans un principe d'égalité de traitement entre citoyens et du principe de causalité, l'élimination des cendres des foyers privés est à la charge de leur propriétaire, tout comme les branchages ou les matériaux inertes d'un volume supérieur à, respectivement, un et un quart de m³.

La commune compte 850 entreprises taxées. Pour celles qui le désirent, des collectes supplémentaires de déchets incinérables leur sont proposées contre rémuné-

ration. La taxe de base varie de 115 francs pour les entreprises générant moins de 300 kg par année à 2280 francs pour celles qui en ont plus de 7000 kg, les agriculteurs bénéficiant d'un forfait à 75 francs. La taxe au poids de 40 centimes le kilo est aussi applicable aux entreprises.

De l'art en plein air

Si Val-de-Travers retrouvait la population qu'elle avait dans les années 1960 à 1970 (NDLR: soit 2000 de plus), elle atteindrait une taille optimale. Ainsi certaines prestations dans le domaine des déchets sont mises à disposition des localités de la Brévine, de la Côte-aux-Fées et des Verrières. En 2019, la commune a dénoncé 80 personnes qui ont abandonné des déchets sur la place publique ou n'ont pas respecté certaines consignes. Toutefois, dans l'ensemble, les autorités sont satisfaites du système mis en œuvre. Une réflexion est en cours pour l'emploi de vaisselle réutilisable lors des manifestations. L'exposition quinquennale d'art en plein air Môtiers 2020 ne sera pas (encore?) concernée. L'équipe forestière communale collabore déjà à son installation, en prévision de l'accueil de milliers de visiteurs pendant l'été.

Informations recueillies par **Anne-Claude Imhoff**, leBird, auprès de **Yves Fattou**, conseiller communal, et de **Jenny Blatti**, collaboratrice spécialisée, www.val-de-travers-ch